

Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 décembre 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six décembre, à 14h30.

Le conseil s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Annie LAUVERJAT, Maire.

Date de convocation : 21 décembre 2019

Secrétaire de Séance : Murielle Dampierre

Ordre du jour :

- *Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif général 2020*
- *Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif*
- *d'assainissement 2020*
- *Communauté de Commune Terres du Haut Berry : Convention pour l'instruction des*
- *demandes d'Autorisation du Droit des Sols(ADS)*
- *Indemnité allouée au comptable du trésor chargé des fonctions du receveur communal*
- *Repas cantine : - actualisation du prix du fournisseur (API)*
-Prix du repas facturé aux familles
- *Société Berrichonne de Protection des Animaux (SBPA) : renouvellement de la*
- *convention*
- *STEP : prêt bancaire et choix de l'organisme*
- *Comice 2020 : participation au Comité d'organisation*
- *CCAS : -Dons*
-Recettes 2019
- *Informations*
 - Personnel*
 - Location des salles*
 - Participation citoyenne*
 - Téléthon*
 - Bar-Restaurant*
 - *Questions diverses*
- Présents : Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Gilbert LANG, Annie LAUVERJAT (Maire), Antoine LONGU, Chrystèle GOND
- Absentes avec pouvoir : Florence MARTIN pouvoir à Gilles BENOIT
Laëtitia REICHENBACH pouvoir à Murielle DAMPIERRE
- Absents excusés : Sébastien CHARBONNEAU, Régis MENNESSIER, Évelyne LAROCLETTE, Joël LE BRUSQUET, Laurence LOURY
- Absents : Daniel DUBUS, Luc QUEGUINER, Sébastien FAURE, Elise GOUSSEAU-BRISSET
Delphine BILLAULT

Madame le Maire demande de pouvoir ajouter à l'ordre du jour du Conseil : Aménagement rue de la Mairie : plan de financement, demande de subvention

Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2019

Deux remarques ont été faites :

- Extension cantine/garderie : il fallait noter dans la délibération « approuve la convention pour la phase 1 et 2 dans un premier temps » modification effectuée
 - Entretien des voiries communautaires : cet entretien sera effectué par le SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) de Vasselay, Pigny, St Georges à partir de janvier 2020, sauf si défaillance de celui-ci, dans ce cas la commune assurera cet entretien
- Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé et signé

➤ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif général 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019, section d'investissement, à savoir :

Chapitre 20 :	BP 2019 :	37 000,00 €	25% =	9 250,00 €
Chapitre 21 :	BP 2019 :	416 602,00 €	25% =	104 150,50 €
Chapitre 23 :	BP 2019 :	539 152,89 €	25% =	134 788,22 €

➤ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif d'assainissement 2020

Préalablement au vote du budget primitif assainissement 2020, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget assainissement 2019, section d'investissement, à savoir :

Chapitre 20 :	BP 2019 :	20 000,00 €	25% =	5 000,00 €
Chapitre 21 :	BP 2019 :	30 000,00 €	25% =	7 500,00 €
Chapitre 23 :	BP 2019 :	1 241 528,17 €	25% =	310 382,04 €

➤ **Communauté de Commune Terres du Haut Berry : Convention pour l'instruction des**

□ **demandes d'Autorisation du Droit des Sols(ADS)**

□

Dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme, le Conseil Communautaire en sa séance du 7 novembre 2019 a approuvé les tarifs 2019/2020 pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols des Communes membres

Pour les Communes dont les actes d'urbanisme sont instruits par la Communauté de Communes :

-une part fixe par commune et par habitants fixée à 1,10 €/habitant

-de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2019, à 100,00 € le montant de référence servant au calcul de l'acte selon sa nature : CU, DP, PC....

	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir
Coefficient	0,25	0,35	1	1	0,35
Montant	25,00 €	35,00 €	100,00 €	100,00 €	35,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Accepte les tarifs proposés
- Autorise le Maire à signer la convention

Pour info :

En 2018 le montant de référence était de 50,00 € : CU : coeff : 0,40= 20,00 €,

DP : coeff : 0,70= 35,00 €, PC : coeff 2= 100,00 €

27 CU, 26 DP, PC 15 ont été instruits par le service urbanisme pour un coût de 4741,90 €

➤ **Indemnité allouée au comptable du trésor chargé des fonctions du receveur communal**

Le Conseil Municipal

Vu l'article de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements public aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Décide,

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% d'une durée de 120 jours
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur Denis CHENESSEAU, receveur municipal
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 181,24 €

➤ **Repas cantine** : - actualisation du prix du fournisseur (API)
-Prix du repas facturé aux familles

Actualisation du prix du fournisseur

Le Maire présente à l'assemblée le réajustement des tarifs proposés par API, applicables au **1^{er} janvier 2020** :

Pourcentage d'augmentation = 0,26 % ce qui représente 0,01 €

Repas scolaire	Ancien tarif	Nouveau tarif
	3,894 € TTC	3,904 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Accepte le nouveau tarif proposé par API au 1^{er} janvier 2020
- Décide d'augmenter le prix du repas, facturé aux familles : **4,00 €/repas**, (actuellement le prix du repas est de 3,95 €)

➤ **Société Berrichonne de Protection des Animaux (SBPA) : renouvellement de la convention**

□

Renouvellement de la convention pour 2020

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le renouvellement de la convention avec la Société Berrichonne de Protection des animaux (SBPA) dont elle donne lecture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler la convention avec la SBPA
- Autorise le Maire à signer la convention
- S'engage à verser la redevance de 0,40 € x 1595 habitants soit 638,00 €
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2020

➤ **STEP : prêt bancaire et choix de l'organisme**

Afin de pouvoir réaliser les travaux de la station d'épuration, il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'un montant de 200 000,00 € pour une durée de 25 ans

Plusieurs organismes ont été contactés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fait le choix de solliciter le Crédit Agricole, le taux du prêt étant le plus attractif, 0,93%, (les frais de dossier sont de 200 € et la périodicité de remboursement est trimestrielle)
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

➤ Comice 2020 : participation au Comité d'organisation

Le comice du canton de Saint Martin d'Auxigny aura lieu les 22 et 23 août 2020, afin d'organiser au mieux celui-ci, il est demandé à chaque Commune participante de verser 1,50 € par habitant au comité d'organisation ce qui représente pour la Commune la somme de **2 395,50 €** (1595 hab)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de verser **2 395,50 €** au comité d'organisation du comice 2020

➤ CCAS: -Dons

□

- *Recettes 2019*

Suite à la vente de la maison CARLAC (Vasselay) le produit du vide maison est établi comme suit

41500 CCAS DE SAINT ELOY DE GY -, du 01/01/2019 au 30/09/2019

Code	Numéro	Exercice	Nature	Désignation Débiteur	Date	Libellé	Montant TTC
DIVERS	24840469211	2019	p503	divers débiteurs	17/01/2019	don	40,00
DIVERS	25923687711	2019	p503	divers débiteurs	15/05/2019	dons 4 fois 50 €	200,00
DIVERS	25969432711	2019	p503	divers débiteurs	21/05/2019	dons	35,00
DIVERS	25969432811	2019	p503	divers débiteurs	21/05/2019	dons	295,00
DIVERS	25969433011	2019	p503	divers débiteurs	21/05/2019	dons	80,00
DIVERS	26494552911	2019	p503	divers débiteurs	15/07/2019	dons CCAS	300,00
DIVERS	26494553311	2019	p503	divers débiteurs	15/07/2019	dons CCAS	25,00
TOTAL							975,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que ces dons soient encaissés sur le budget CCAS.

➤ Décisions budgétaires modificatives :

- Budget principal : Section Dépenses Fonctionnement

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits afin de verser une subvention supplémentaire au CCAS :

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) compte 673 - 2 000,00 €

Chapitre 022 (dépenses imprévues)

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) cpt 657362 + 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les modifications proposées.

➤ Demande de subvention exceptionnelle au CCAS

Les colis offerts aux aînés étant réglés avant la fin de l'année un versement supplémentaire au CCAS est demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte qu'une subvention exceptionnelle de **2 000,00 €** soit versée au CCAS

- **Aménagement de la rue de la Mairie** : demande de subvention D.E.T.R.(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :

Afin de procéder à l'aménagement de la rue de la Mairie, la commune sollicite l'Etat (DETR) pour l'obtention d'une aide financière de **106 000,00 €**, qui représente 20% des dépenses estimées.

L'estimation du projet est de **530 000,00 € HT**

Plan de financement actualisé :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	159 000,00 €	30%
Emprunts	265 000,00 €	50%
Sous total 1 (HT)	424 000,00 €	80%
Etat : DETR	106 000,00 €	20%
Sous total 2 (HT)	106 000,00 €	20%
TOTAL HT	530 000,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement actualisé
- Sollicite l'aide de l'Etat (DETR)
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

➤ **Informations**

-Personnel :

Les entretiens, y compris ceux des personnes contractuelles recrutées de plus de 6 mois, ont eu lieu, ce qui a permis d'attribuer le CIA (complément indemnitaire annuel) sur le salaire du mois de décembre

Litige Monsieur Faist/ Monsieur Petit

Suite au courrier reçu de Monsieur Faist une convocation a été envoyé à Monsieur Petit pour le 6 janvier 2020 pour une éventuelle sanction

-Location des salles

Actuellement un règlement intérieur de location est en cours d'élaboration, il sera soumis à l'approbation du conseil. Madame le Maire demande si des élus veulent participer, une réunion peut être prévue en début d'année.

Etat des lieux après utilisation serait souhaitable

Un règlement pour la salle des associations serait à élaborer, Annie Lauverjat, Murielle Dampierre et Joël Le Brusquet se sont proposés pour travailler sur ce projet.

-Participation citoyenne

Une réunion a eu lieu le 6 décembre en présence de la gendarme Vetter (référente gendarmerie)
Des panneaux supplémentaires vont être installés.

-Téléthon

Un total de 2 454,00 € ont été récolté lors des manifestations proposées.

-Bar-Restaurant

Monsieur Vinadelle ne règle pas ses loyers régulièrement, Monsieur Chenesseau (trésorier) demande à Commune de régulariser la situation. Conseil a été demandé auprès du Notaire (clause résolutoire)
Le comptable de Monsieur Vinadelle fait le bilan de l'activité (trésorerie saine ?) une décision sera prise en ce début d'année 2020

➤ **Questions diverses**

□

- La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 11 janvier 2020 à 18h30 (il est souhaitable que nous soyons tous présents)
- La mairie sera fermée du 25 décembre 2019 au 2 janvier 2020 inclus
- Bulletins ceux-ci seront tous distribués, merci aux Élus disponibles
- Départ en retraite de Patrick Duchatelet : vendredi 31 janvier à 19h, salle de la Mairie
- Concours photos sur les arbres : l'exposition aura lieu du vendredi 7 au 9 février 2020, salle de la Mairie ; Madame Évelyne Larochette organise cette animation.

La secrétaire

Le Maire

Les Membres